

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 21 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mme De Carvalho,
Mmes Bernicchia, Fralin, Jolivet, Soyez, Mrs Lebat, Simon, Tchinda,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Varga, Adjoint, donne pouvoir à Mr Pierre
Mr Couason donne pouvoir à Mr Tchinda

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015, elle précise que la secrétaire de séance était Madame Sanchez, comme cela était indiqué sur le compte-rendu affiché.

Elle revient sur l'information relative aux sacs à déchets verts et précise qu'à ce jour, elle n'a pas obtenu de réponse de la Communauté de Communes du Pays Fertois à ce sujet.

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Maires de toutes les communes sont membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La Communauté de Communes du Pays Fertois perçoit le produit des taxes relatives aux entreprises, qu'elle reverse aux communes sous forme d'attributions de compensation.

Ces attributions versées aux communes peuvent être revues à la baisse quand la Communauté de Communes du Pays Fertois prend à sa charge les compétences qui étaient jusqu'alors prises en charge par la Commune.

La CLECT détermine le montant du transfert de charges avant le 31 décembre de chaque année.

Madame le Maire expose que le rapport est notifié sans délai aux Maires de chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays Fertois et doit être approuvé par les Conseils Municipaux des communes membres dans les deux mois

Une fois approuvé par les Conseils Municipaux, le rapport de la CLECT est validé par le Conseil Communautaire.

Le rapport de la CLECT a été transmis par mail le 03 décembre 2015 à la Mairie et le Conseil Communautaire était convoqué pour valider le rapport de la CLECT le 09 décembre 2015 alors que le Conseil Municipal de Chamigny ne pouvait pas être réuni avant le 09 décembre 2015 pour respecter les délais de convocation légaux.

L'intervention du Conseiller Communautaire représentant la commune de Chamigny à ce sujet n'a pas été retranscrite textuellement dans le compte-rendu du Conseil Communautaire comme il l'avait été demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Dit que l'avis des Conseillers Municipaux de la commune de Chamigny n'a pas pu être valablement exprimé portant ainsi atteinte à leur droit d'expression au sein du Conseil Communautaire et que les statuts de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n'ont pas été respectés dans le processus de validation du rapport de la CLECT,

-Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Fertois du 02 décembre 2015, celui-ci ayant été approuvé par les deux représentants de la CLECT des communes concernées par le transfert de la compétence « tourisme ».

Adhésion aux prestations proposées par les services pole carrière du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère à la convention du Centre de Gestion de Seine et Marne relative à l'adhésion aux prestations RH proposées par les services du Pôle Carrière du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne pour la prestation avancement de grade et avancement d'échelon.

Le coût de la prestation avancement de grade et de la prestation avancement d'échelon est de 30€ chacune par an pour la totalité des agents de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer aux prestations avancement de grade et avancement d'échelon du Centre de Gestion de Seine et Marne

P.L.U. précisions des objectifs retenus

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'avancée dans les études du P.L.U., le Bureau d'études préconise de compléter les objectifs du P.L.U. définis dans la délibération initiale en date du 05 juin 2014.

Madame le Maire propose de compléter les objectifs ainsi qu'il en a été débattu lors de la réunion sur le P.L.U. du 07 janvier 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de compléter les objectifs du P.L.U. exposés dans la délibération du 05 juin 2014 comme suit :

- Prise en considération de la sécurité (risques naturels et technologiques) en limitant les constructions quand des risques naturels et/ou technologiques existent,
- Examiner la reconversion des bâtiments isolés existants sur la Commune.

Convention SAFER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Île de France) peut apporter son concours technique aux collectivités pour l'installation, le maintien et la consolidation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Un décret du 20 février 2014 l'autorise à exercer un droit de préemption dans les zones à vocation agricole et naturelle des communes.

La SAFER rétrocède ensuite les biens à des agriculteurs ou aux collectivités sous réserve de respecter un cahier des charges.

Une copie de la proposition de convention de la SAFER a été remise à chaque Conseiller Municipal.

La SAFER propose aux collectivités un partenariat de surveillance avec délégation du droit de préemption et de préférence de la commune ou substitution à la commune pour l'exercice de ces droits.

Madame le Maire indique que le coût de la prestation proposée s'élèverait à 660 € HT pour la Commune, somme à laquelle il faut ajouter le coût des différents services ponctuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas passer de convention avec la SAFER.

Informations diverses

Eclairage public rue de Tanqueux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs pannes d'éclairage public sont intervenues rue de Tanqueux et ont donné lieu à des interventions systématiques de notre prestataire.

La panne a été très difficile à localiser, mais a finalement été identifiée et réparée.

L'éclairage public fonctionne à nouveau et ne devrait plus connaître de coupures intempestives.

Réseau téléphonique du Domaine de Tanqueux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certains administrés du Domaine de Tanqueux ont subi une coupure de téléphone de plus de six mois tout en étant prélevés de leur abonnement.

Madame le Maire a contacté le Directeur d'ORANGE ; la panne était réparée de façon provisoire.

Le technicien d'ORANGE estime que l'ensemble du réseau téléphonique du Domaine de Tanqueux doit être refait.

Nous sommes en attente d'un devis par secteur et d'une rencontre avec la Mairie de la Ferté sous Jouarre qui est aussi concernée pour l'avenue des Vignes.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures et dix minutes.

Le Maire